



Guide pour le dépôt d'une demande d'asile affirmative pour les personnes LGBTQ et séropositives

LE 22 SEPTEMBRE 2023

Des portions de ce manuel ont été reproduites à partir d'autres guides avec la
généreuse permission de Florence Immigrant & Refugee Rights Project.

 Immigration Equality

Sommaire

I.	Termes relatifs à l'immigration.....	3
II.	Ce guide est-il pour vous ?.....	4
III.	Qu'est-ce que l'asile ?.....	5
IV.	Qu'est-ce qu'un "groupe social particulier" ?.....	6
V.	Les personnes LGBTQ/H peuvent-elles aussi revendiquer des "opinions politiques" ?.....	7
VI.	Nexus : vous devez prouver que vous avez été victime ou que vous craignez de l'être parce que vous êtes LGBTQ/H.....	8
VII.	Preuves pour les cas d'asile LGBTQ/H.....	9
VIII.	Questions importantes dans les cas d'asile LGBTQ.....	13
	Peur de parler de votre orientation sexuelle ou de votre identité de genre.....	13
	Mariage.....	13
	Vous êtes bisexuel.....	14
	Vous n'avez pas "l'air" LGBTQ.....	15
	Vous n'étiez pas "Out" dans votre pays.....	15
	Votre pays possède des lois qui protègent les personnes LGBTQ/H.....	16
IX.	Soumission de votre formulaire I-589, demande d'asile.....	17
X.	Constituer votre dossier de candidature.....	22
XI.	Fixer la date de votre entretien sur l'asile.....	23
XII.	Raconter votre histoire lors de votre entretien d'asile.....	25
XIII.	La décision du responsable du droit d'asile.....	27
XIV.	La suspension d'expulsion et la Convention contre la torture (CCT).....	28
XV.	Réflexions finales.....	30

I. Termes relatifs à l'immigration

Le droit de l'immigration utilise souvent de nombreux termes techniques. Certains sont expliqués dans la liste ci-dessous :

ASILE

L'asile est un statut migratoire que les États-Unis accordent aux personnes qui craignent de retourner dans leur pays parce qu'elles ont été gravement blessées ou risquent de l'être à l'avenir.

ASILE AFFIRMATIF (OU POSITIF)

L'asile affirmatif est la façon dont les personnes qui ne font pas actuellement l'objet d'une procédure d'expulsion devant un tribunal de l'immigration peuvent demander l'asile. Une demande d'asile affirmative est examinée par un *agent chargé des questions d'asile*, et non par un juge d'un tribunal de l'immigration.

AGENT CHARGÉ DES DEMANDES D'ASILE

Un agent chargé des demandes d'asile est le représentant du gouvernement américain qui examine une demande d'asile *affirmative*.

CONVENTION CONTRE LA TORTURE (CCT)

La *Convention contre la torture* est un autre type d'outil d'immigration qui est lié à l'asile. Elle est destinée aux cas extrêmement graves et est généralement difficile à obtenir. Pour bénéficier de la CCT ou « CAT » en anglais, vous devez démontrer qu'il est plus probable qu'improbable que le gouvernement va vous torturer ou vous tuer dans votre pays d'origine.

FORMULAIRE I-589 – CANDIDATURE À L'ASILE

Le *Form I-589, Application for Asylum and for Withholding of Removal*, est le formulaire officiel du gouvernement pour demander l'asile, la suspension de l'éloignement ou le CCT, dans les cas positifs et défensifs.

IMMIGRATION AND CUSTOMS ENFORCEMENT (ICE)

L'ICE est la partie du gouvernement américain qui applique les lois sur l'immigration, y compris la détention et l'expulsion.

LE PROCESSUS D'ASILE DÉFENSIF

L'asile défensif est destiné aux personnes qui demandent l'asile devant un juge de l'immigration. Cette procédure s'adresse généralement aux personnes qui sont ou ont été placées en détention par les services de l'immigration, ou qui font déjà l'objet d'une procédure de renvoi.

PROCÉDURE D'EXPULSION OU DE DÉPORTATION

La procédure de renvoi ou d'expulsion est le moment où un juge de l'immigration décide d'expulser une personne ou de la laisser rester aux États-Unis.

SUSPENSION DE L'EXPULSION

La suspension de l'expulsion est une mesure de protection d'immigration similaire à l'asile, dans le cadre de laquelle le demandeur doit toujours prouver au juge qu'il risque de subir un préjudice grave s'il retourne dans son pays d'origine, mais le risque de préjudice qu'il doit prouver est beaucoup plus élevé que pour l'asile.

U.S. CITIZENSHIP AND IMMIGRATION SERVICES (USCIS)

L'USCIS est la partie du gouvernement américain qui examine les demandes d'asile affirmatives. Vous déposez votre demande d'asile affirmative auprès de l'USCIS et les agents qui s'entretiennent avec les demandeurs d'asile travaillent pour l'USCIS.

II. Ce guide est-il pour vous ?

Ce guide peut vous aider à déposer une **demande d’asile affirmative**.

Si vous craignez de retourner dans votre pays d’origine parce que votre gouvernement ou quelqu’un que votre gouvernement ne peut ou ne veut pas contrôler pourrait vous nuire, les États-Unis ont créé des lois afin de vous aider. Mais différentes règles s’appliquent à différents types de cas. Ce guide a été créé pour vous aider à apprendre les bases de ces lois et comment vous pouvez les utiliser pour présenter une demande d’asile **affirmative**. L’asile **affirmatif** est le moyen par lequel les personnes qui ne font pas l’objet d’une procédure judiciaire en matière d’immigration peuvent demander l’asile. Les demandes d’asile **affirmatif** sont traitées par les services américains de citoyenneté et d’immigration (USCIS), et non par le tribunal d’immigration.

Ce guide s’adresse aux personnes qui demandent l’asile **parce qu’elles sont LGBTQ**.

Ce guide s’adresse aux personnes qui craignent de subir un préjudice dans leur pays d’origine en raison de leur **orientation sexuelle ou de leur identité de genre**. Il existe de nombreux termes pour désigner la grande diversité des personnes qui craignent de subir un préjudice en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, notamment les personnes gays, lesbiennes, bisexuelles, transgenres, intersexes, queer, non binaires et non conformes au genre. Dans le présent document, nous faisons référence à l’ensemble de ces différents termes sous le terme “**LGBTQ**”.

Ce guide s’adresse aux personnes qui demandent l’asile **parce qu’elles sont séropositives**.

Ce guide s’adresse également aux personnes qui craignent d’être maltraitées dans leur pays d’origine parce qu’elles vivent avec le **virus de l’immunodéficience humaine (VIH)** ou le **syndrome d’immunodéficience acquise (SIDA)**. Si vous êtes séropositif, vous pouvez utiliser ce guide même si vous ne vous identifiez pas comme une personne LGBTQ.

Pour faire court, nous parlerons parfois des personnes LGBTQ et séropositives ensemble dans ce guide comme des personnes “LGBTQ/H”.

Ce guide s’adresse aux personnes qui demandent l’asile **parce que d’autres personnes pensent qu’elles sont LGBTQ/H**.

Même si vous n’êtes pas LGBTQ/H, mais que vous avez subi un préjudice ou que vous craignez un préjudice parce que des personnes pensent que vous êtes LGBTQ/H, vous pouvez demander l’asile sur cette base.

III. Qu'est-ce que l'asile ?

“L'asile” est un moyen de demander un statut d'immigration aux États-Unis et de devenir un réfugié. Si vous obtenez l'asile, vous aurez également la possibilité de devenir un jour résident permanent aux États-Unis. Si vous incluez votre conjoint ou vos enfants dans votre demande, ils pourront également devenir réfugiés et résidents permanents par votre intermédiaire.

Cependant, tout le monde ne peut pas demander l'asile positif. Si vous avez déjà été expulsé ou si vous faites actuellement l'objet d'une procédure judiciaire en matière d'immigration, vous ne pourrez pas faire de demande d'asile **affirmative**.

Comment obtenir l'asile ?

Pour obtenir gain de cause dans une demande d'asile, vous devez prouver qu'il y a au moins 10 % de chance que le gouvernement ou une personne que le gouvernement ne peut ou ne veut pas contrôler dans votre pays d'origine vous fasse du mal. En d'autres termes, vous devez montrer qu'il y a une chance sérieuse que vous subissiez un préjudice, mais vous n'avez pas besoin de montrer que cela se produira à coup sûr.

Vous devez demander l'asile dans un délai d'un an après votre entrée aux États-Unis.

Vous devez demander l'asile dans l'année qui suit votre entrée aux États-Unis. Toutefois, si vous avez une bonne raison de ne pas respecter ce délai, vous pouvez essayer de montrer qu'une exception à ce délai devrait s'appliquer. Par exemple, si vous avez très récemment fait votre « coming out » en tant que LGBTQ, si vous avez appris que vous êtes séropositif ou si les conditions de vie des personnes LGBTQ dans votre pays d'origine ont récemment empiré. Notez toutefois que le délai de dépôt d'un an est appliqué de manière très stricte. Vous devez donc faire tout votre possible pour déposer votre demande à temps et votre demande d'asile sera rejetée pour le simple fait d'avoir dépassé le délai, à moins qu'une exception ne s'applique.

Pour gagner votre procès, vous devez démontrer que ::

- **Le préjudice que vous avez subi ou que vous subirez dans votre pays d'origine est grave.** Le terme juridique pour désigner ce préjudice est la persécution. Par persécution, on entend des choses comme des coups, un viol, un enlèvement, des menaces de mort ou d'autres atteintes graves similaires.
- **Le gouvernement lui-même ou quelqu'un que le gouvernement ne peut ou ne veut pas contrôler vous fera du mal.** Le gouvernement est la police, l'armée ou tout fonctionnaire qui vous fera du tort dans le cadre de son travail. Vous pouvez également démontrer que le gouvernement ne peut pas ou ne veut pas vous protéger d'autres personnes qui vous font du mal. Par exemple, vous pouvez démontrer que vous avez signalé à la police que vous avez été battu et agressé parce que vous êtes LGBTQ et que la police n'a rien fait pour vous aider.
- **Des personnes vous font du mal en raison de votre race, de votre religion, de votre nationalité, de vos opinions politiques ou de votre appartenance à un “groupe social particulier”.** Ce guide de l'asile se concentre sur les cas où une personne a été lésée parce qu'elle est LGBTQ/H. Votre identité LGBTQ/H constitue un “groupe social particulier”. Ceci est expliqué plus en détail dans la section suivante.
- **Vous ne pourriez pas vous déplacer dans une autre partie de votre pays d'origine où vous seriez en sécurité.** L'agent chargé de l'asile vous demandera si vous pourriez déménager pour éviter les personnes qui vous veulent du mal. Lorsque vous préparez votre dossier, pensez aux raisons pour lesquelles vous ne pourriez pas déménager, notamment le fait que les personnes LGBTQ/H ne sont peut-être pas en sécurité dans votre pays d'origine, ainsi que le coût, le lieu de résidence de votre famille et l'endroit où vous pourriez trouver un emploi.
- **Vous n'avez pas été expulsé dans le passé.** Si vous avez été expulsé, vous ne pouvez généralement pas demander l'asile, mais vous pouvez peut-être demander d'autres types d'aide à l'immigration. (N'oubliez pas que les départs ou retours volontaires ne sont pas des expulsions.) Vous devez consulter un avocat qualifié en matière d'immigration pour évaluer vos options.
- **Vous n'avez pas commis certains crimes.** Certaines condamnations pénales peuvent compliquer votre demande d'asile ou rendre impossible l'obtention de l'asile.

IV. Qu'est-ce qu'un “groupe social particulier” ?

Un “**groupe social particulier**” (ou “**GSP**” en abrégé) est un terme juridique pour décrire un groupe de personnes qui partagent des choses en commun qu'elles ne peuvent changer. C'est un groupe qui est reconnu dans votre communauté d'origine.

Voici quelques exemples de GSP:

- Les minorités sexuelles en Ouganda
- Les hommes gays russes
- Les personnes vivant avec le VIH ou le SIDA au Honduras
- Les femmes transgenres au Salvador
- Les femmes au Guatemala que les gens de la communauté pensent être des lesbiennes

La plupart des demandes d'asile LGBTQ/H sont fondées sur le préjudice que vous avez subi ou que vous craignez de subir **en raison de votre appartenance à un GSP.**

Même si vous n'êtes pas LGBTQ/H, vous pouvez être admissible à l'asile si vous avez subi un préjudice ou si vous craignez d'en subir un à l'avenir parce que des personnes pensent que vous êtes LGBTQ/H. Il s'agit d'un **GSP “imputé”**.

Par exemple, si vous n'êtes pas gay, mais que vous avez été forcé d'avoir des relations sexuelles avec un homme et que vous avez ensuite été attaqué par des membres de la communauté qui pensent que vous êtes gay, vous pourrez peut-être prouver au tribunal que vous avez subi un préjudice en raison de votre appartenance imputée à un GSP.

Ou si, par exemple, vous êtes séropositif et que des personnes pensent que vous êtes gay parce qu'elles considèrent le VIH comme une “maladie gay », vous pourrez peut-être prouver que vous avez subi un préjudice du fait de votre séropositivité et de votre “imputation” d'être gay.

V. Les personnes LGBTQ/H peuvent-elles aussi revendiquer des “opinions politiques” ?

- N’oubliez pas que pour obtenir l’asile, vous devez prouver que vous avez été ou seriez maltraité **en raison de votre race, de votre religion, de votre nationalité, de votre appartenance à un groupe social particulier ou de vos opinions politiques.**

Si vous êtes LGBTQ/H, vous pouvez également être en mesure de prouver que vous avez subi un préjudice en raison de vos opinions politiques.

En particulier, les personnes LGBTQ/H qui participent à des groupes de défense des droits des LGBTQ ou du VIH/sida peuvent utiliser leurs opinions politiques comme motif de demande d’asile. Dans ce cas, par exemple, votre opinion politique pourrait être votre conviction que les personnes LGBTQ/H doivent être traitées équitablement, ou que toute personne séropositive doit bénéficier d’un bon traitement médical.

Même si vous n’avez pas d’opinion politique, mais que des personnes vous font du mal parce qu’elles pensent que vous avez certaines opinions politiques, vous pouvez obtenir l’asile sur cette base. C’est ce qu’on appelle une opinion politique “imputée”. Comme dans le cas des demandes relatives à un PSG, vous devrez prouver que vous avez subi un préjudice (ou que vous craignez d’en subir un à l’avenir) en raison de vos opinions politiques réelles ou “imputées”.

- Toutefois, pour la plupart des demandeurs LGBTQ/H, la loi soutient le plus fortement les demandes fondées sur l’appartenance à un PSG. Par conséquent, même si vous demandez à être persécuté en raison de vos opinions politiques, **veillez à fonder également votre demande d’asile sur votre appartenance à un PSG.**

VI. Nexus: vous devez prouver que vous avez été victime ou que vous craignez de l'être parce que vous êtes LGBTQ/H

Pour prouver votre cas, vous devrez prouver ce que l'on appelle le **“nexus.”**

Il s'agit d'un terme juridique qui signifie simplement que vous devez prouver à l'agent chargé de l'asile que le préjudice que vous avez subi dans le passé ou que vous craignez à l'avenir est *dû* à votre identité LGBTQ/H.

Par exemple, vous devrez fournir la preuve que vous avez été sévèrement battu par la police parce que vous êtes un homme gay, ou que vous avez été attaqué par un membre de votre famille parce que vous êtes une femme transgenre.

Si vous demandez également l'asile en raison de vos opinions politiques, vous devrez démontrer que vous avez été lésé en raison de ces opinions politiques également.

Pour le prouver, vous devrez présenter à l'agent chargé des demandes d'asile des preuves de la manière dont vous savez que vous avez subi des préjudices en raison de votre appartenance à la communauté LGBTQ/H ou de vos opinions politiques. Par exemple, vous pouvez joindre à votre demande d'asile une attestation (également appelée “déclaration”) indiquant que vous avez été brutalement agressé dans le passé. Toutefois, il ne suffit pas de dire que vous avez été attaqué parce que vous êtes gay. Vous devez également expliquer pourquoi vous pensez que c'est vrai. Par exemple, si vous avez été attaquée par un groupe d'hommes qui attendaient à l'extérieur d'un club gay, qui vous ont battue après vous avoir vue embrasser votre petit ami et qui ont crié des insultes contre les hommes gays en vous blessant, expliquez-le. Ces informations sont utiles pour montrer à l'agent chargé des demandes d'asile pourquoi vous avez été blessée et que c'était au moins en partie parce que vous êtes gay.

Gardez à l'esprit que le fait que vous soyez LGBTQ/H ne doit pas nécessairement être la *seule* raison pour laquelle vous avez subi un préjudice, mais vous devez montrer que c'est l'une des *principales* raisons pour lesquelles vous avez subi un préjudice.

Par exemple, dans l'exemple ci-dessus, si les hommes qui vous ont attaqué à l'extérieur du bar gay vous ont également volé, ils peuvent avoir eu plus d'une raison de vous attaquer. Mais vous devez prouver à l'agent chargé des demandes d'asile que votre identité LGBTQ/H était l'une des principales raisons pour lesquelles ils vous ont attaqué. Vous pouvez le faire en montrant ce qui s'est passé lors de l'attaque. Les hommes ont peut-être continué à vous frapper même après avoir pris votre portefeuille. Ils ont peut-être crié des insultes anti-gay tout au long de l'agression. Même si c'est difficile, réfléchissez à la manière dont vous pouvez montrer à l'agent d'asile qu'ils vous ont attaqué parce que vous êtes LGBTQ/H.

VII. Preuves pour les cas d'asile LGBTQ/H

Pour obtenir l'asile, vous devrez présenter des preuves pour étayer votre histoire. Pour ce faire, vous devrez remplir un formulaire de demande appelé "I-589, Application for Asylum and for Withholding of Removal" (ou formulaire I-589). Vous trouverez de plus amples informations sur la façon de remplir le formulaire I-589 dans la **section IX** ci-dessous.

En outre, vous devez également présenter d'autres preuves pour étayer votre demande d'asile, c'est-à-dire des documents et des déclarations montrant que ce que vous dites dans votre formulaire I-589 est vrai. Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des preuves que vous devez fournir.

Une déclaration. Une déclaration est votre histoire écrite qui explique à l'agent d'asile que vous êtes LGBTQ/H et pourquoi vous craignez de retourner dans votre pays. En général, elle doit comprendre les éléments suivants:

La vérité. La chose la plus importante à mettre dans votre déclaration est la vérité. Si vous mentez dans la déclaration, l'agent d'asile le découvrira probablement et rejettera votre demande. Si vous ne vous souvenez pas d'un détail, utilisez des expressions comme "au meilleur de ma mémoire" ou "cela s'est passé autour de...".

Les raisons pour lesquelles vous devriez obtenir gain de cause dans votre demande d'asile. Votre travail consiste à faire comprendre à l'agent chargé des demandes d'asile pourquoi vous avez peur de retourner dans votre pays d'origine et pourquoi l'agent devrait accorder votre demande d'asile. Réfléchissez aux exigences de votre cas avant de commencer à rédiger votre déclaration !

Outre les exigences générales que tous les demandeurs doivent prouver pour leur dossier, les demandeurs LGBTQ/H doivent également prouver à l'agent d'asile qu'ils sont LGBTQ/H et que le préjudice qu'ils ont subi (ou qu'ils craignent à l'avenir) est dû à leur appartenance à cette catégorie.

Vous trouverez ci-dessous les éléments que vous devez veiller à inclure dans votre déclaration.

- **Informations sur votre enfance et votre adolescence.** Vous devez inclure des informations sur la façon dont vous avez été traité pendant votre enfance et votre adolescence par votre famille, d'autres enfants, l'école, des personnalités religieuses ou d'autres autorités parce qu'elles pensaient que vous pouviez être LGBTQ/H. Si vous avez connu des problèmes ou des préjudices parce que

VII. Preuves pour les cas d'asile LGBTQ/H (cont.)

vous êtes LGBTQ/H ou que des personnes pensaient que vous l'étiez, décrivez ces problèmes. Ajoutez autant de détails que possible sur les personnes qui vous ont fait du mal, ce qu'elles ont fait, quand, où cela s'est produit et pourquoi vous pensez que les gens vous faisaient du mal. Vous devez également décrire l'effet que le mal a eu sur vous. Même si vous n'étiez pas conscient de votre orientation sexuelle ou de votre identité de genre pendant votre enfance et même votre adolescence, vous vous êtes peut-être déjà senti "différent" ou avez préféré la compagnie ou les activités du sexe opposé. Les enfants LGBTQ sont parfois pris pour cible et victimes d'abus sexuels parce qu'ils sont perçus comme LGBTQ. Si c'est votre cas, veuillez à l'expliquer dans votre déclaration.

- **Quand vous avez réalisé que vous êtes LGBTQ.** Vous devez décrire comment et quand vous avez réalisé ou compris votre orientation sexuelle ou votre identité de genre. Quelles réactions est-ce que cette réalisation a provoquées chez vous et chez les autres et pourquoi ? Quels changements avez-vous apportés à votre vie en raison de cette prise de conscience ou de cette compréhension ? Si votre compréhension de votre orientation sexuelle et/ou de votre identité de genre a changé au fil du temps, vous devez l'expliquer dans votre déclaration. Par exemple, certaines femmes transgenres s'identifient initialement comme des hommes gays.
- **Des informations sur vos relations amoureuses.** Vous devez inclure des informations et des détails sur vos relations amoureuses actuelles et passées, y compris des détails sur la façon dont vous vous êtes rencontrés et sur ce que vous avez ressenti pour vos partenaires. Il est important d'inclure ces informations car elles montrent que votre identité LGBTQ est une partie importante de votre vie. Même si vous vous sentez gêné ou mal à l'aise pour parler de vos sentiments romantiques à un agent d'asile, vous devez le faire ouvertement et honnêtement pour que l'agent d'asile accepte votre demande sur la base de votre orientation sexuelle ou de votre identité de genre. Vous n'avez pas besoin de décrire des actes sexuels spécifiques ou de montrer des photos de vous dans des situations sexuelles pour montrer à l'agent chargé des demandes d'asile que vous êtes LGBTQ. Si un agent chargé des demandes d'asile vous interroge sur des actes sexuels spécifiques, demandez à parler à un superviseur, car cette question n'est pas appropriée. Cependant, vous devez fournir des informations sur les relations que vous avez eues et sur les raisons pour lesquelles elles étaient importantes pour vous.
- **Informations sur l'âge adulte.** Vous devez inclure des informations sur la façon dont vous avez été traité en tant qu'adulte par votre famille, d'autres personnes de votre communauté, des autorités religieuses ou autres, comme la police et l'armée, en raison de votre identité LGBTQ/H. Si vous avez connu des problèmes ou des préjudices, décrivez-les en précisant : qui vous a fait du mal, ce qu'ils ont fait, quand et où cela s'est produit, et pourquoi vous pensez que les gens vous faisaient du mal. Vous devez également décrire l'effet que le préjudice a eu sur vous. Vous devez inclure les préjudices que vous avez subis directement de la part du gouvernement (police, armée ou autres autorités) parce que vous êtes LGBTQ/H. Vous devez également mentionner les préjudices subis de la part de membres de votre famille ou de votre communauté, notamment les violences, les agressions sexuelles ou les menaces, ainsi que les licenciements, les insultes ou le refus de soins médicaux en raison de votre identité LGBTQ/H.
- **Votre statut de VIH/SIDA.** Si vous êtes séropositif et que cela fait partie de votre demande, vous devez expliquer à l'agent d'asile quand et comment vous avez découvert que vous êtes séropositif et tout mauvais traitement que vous avez subis en raison de votre état de santé, comme le fait de vous voir refuser un emploi ou de ne pas pouvoir bénéficier de soins de santé. Si des personnes dans votre pays ont cru que vous étiez LGBTQ en raison de votre statut VIH et que vous avez souffert

VII. Preuves pour les cas d'asile LGBTQ/H (cont.)

ou craint d'être persécuté en raison de cette identité LGBTQ "imputée", veillez à inclure ces faits dans votre déclaration également.

- **Avez-vous signalé l'abus à la police ?** Vous devez expliquer à l'agent chargé des demandes d'asile si vous avez signalé à la police des incidents dont vous avez été victime parce que vous êtes LGBTQ/H et ce qu'elle a fait à ce sujet. Si la police a refusé de vous aider ou vous a maltraité parce que vous êtes LGBTQ/H, n'oubliez pas d'inclure des informations à ce sujet. Si vous n'êtes pas allé(e) à la police parce que vous aviez peur en raison de votre identité LGBTQ/H ou que vous pensiez que la police ne vous aiderait pas, donnez des détails sur les raisons de cette attitude.

Le plus de détails que possible. Le responsable de l'asile doit comprendre ce que vous craignez qu'il vous arrive. Essayez d'utiliser des mots descriptifs. L'agent ne sait rien de vous et n'est probablement jamais allé dans votre pays. Lorsque vous décrivez un événement important de votre vie - par exemple, un moment où vous avez eu peur, avez été menacé, détenu, torturé ou blessé. Vous devez utiliser suffisamment de détails pour que l'agent chargé de l'asile ressente, voit et entende ce que vous avez ressenti, vu et entendu.

A quoi doit ressembler votre **déclaration** ?

Vous pouvez écrire votre déclaration à la main, ou la dactylographier et l'imprimer. Elle doit être suffisamment longue pour contenir toutes les informations importantes concernant votre affaire. Vous devez écrire votre nom et votre numéro d'étranger (numéro « A ») si vous en avez un sur chaque page de la déclaration et signer la dernière page. Si possible, vous devez apporter la déclaration à un notaire afin qu'il puisse la certifier. Il est également utile d'inclure des numéros de page dans la déclaration afin que l'agent chargé des demandes d'asile ne mélange pas les pages. Comme toutes vos autres preuves, votre déclaration doit être rédigée en anglais ou avoir une traduction en anglais. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet ci-dessous.

Preuves à l'appui. Il est très important de rassembler d'autres preuves pour montrer à l'agent d'asile que ce que vous dites dans votre demande et votre déclaration est vrai. Chaque personne qui demande l'asile a un cas différent, et les preuves dont vous avez besoin dépendent donc de votre propre cas. Par exemple, vous pouvez inclure :

- **Lettres ou déclarations de partenaires amoureux actuels et/ou passés qui peuvent appuyer votre demande.** Ces lettres doivent contenir des informations sur votre relation ainsi que toute autre information sur le préjudice que vous avez pu subir ou craindre. Si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir des lettres des personnes que vous mentionnez dans votre déclaration, vous devrez expliquer pourquoi vous n'avez pas pu obtenir de lettres de ces personnes.
- **D'autres lettres ou déclarations de personnes qui peuvent appuyer votre demande sur les raisons pour lesquelles vous craignez de retourner dans votre pays.** Un ami ou un membre de votre famille a-t-il vu des personnes vous menacer ou vous battre ? Ou, êtes-vous allé demander de l'aide à un ami ou à un membre de votre famille après une attaque ? Si c'est le cas, une lettre de cette personne vous aidera à prouver votre demande. Dans sa lettre, elle doit expliquer comment elle a eu connaissance des agressions dont vous avez été victime. Par exemple, elle peut expliquer qu'après l'agression, vous êtes allé lui demander de l'aide et lui avez raconté ce qui s'était passé.

VII. Preuves pour les cas d'asile LGBTQ/H (cont.)

- **Peut-être vous identifiez-vous comme LGBTQ, mais n'avez jamais eu de relation avec une personne du même genre.** Cette situation est plus fréquente que vous ne le pensez, car de nombreuses personnes originaires de pays où il est dangereux d'être LGBTQ ne sont pas libres d'avoir des relations qui susciteraient des soupçons sur leur orientation sexuelle. Vous pouvez toujours prouver votre orientation sexuelle par d'autres moyens, notamment par une déclaration ou une lettre d'une personne de votre entourage qui connaît votre orientation sexuelle, comme un ami, un collègue, un professionnel de la santé ou une personne de votre entourage à qui vous vous êtes confié.
- **Les médias sociaux et les profils de rencontre indiquant que vous êtes LGBTQ.**
- **Des photos de vous participant à des événements LGBTQ ou des documents ou photos montrant votre appartenance à des organisations LGBTQ.**
- **Les rapports de police si vous avez signalé un incident à la police.** Si vous ne pouvez pas obtenir une copie d'un rapport de police, veuillez à expliquer pourquoi à l'agent d'asile.
- **Dossiers médicaux** (si vous avez été blessé et traité dans un hôpital ou une clinique ou si vous êtes séropositif et que vous présentez une demande en raison de votre séropositivité). Si vous ne pouvez pas obtenir une copie de votre dossier médical, veuillez à expliquer pourquoi à l'agent chargé de l'asile.
- **Les dossiers médicaux ou les évaluations psychologiques qui contribuent à prouver votre cas.** Par exemple, si vous avez été violé parce que vous êtes transgenre et que vous en avez parlé à un thérapeute, vous pouvez inclure les dossiers médicaux de ce dernier.
- **Des photos qui aident à prouver votre histoire.** (par exemple, des photos de vous avec des personnes qui ont été tuées, ou des photos de vous participant à des groupes ou des activités qui vous ont mis en danger). N'oubliez pas que vous devrez être en mesure de prouver l'identité des personnes figurant sur les photos.
- **Des articles de journaux** sur le sujet qui vous fait craindre de retourner dans votre pays, ou sur des choses qui vous sont arrivées à vous ou à des personnes que vous connaissez.
- **Les conditions dans votre pays.** Rapports d'organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme et d'organisations gouvernementales (telles que Human Rights Watch et Amnesty International) montrant que les conditions dans votre pays sont très mauvaises pour les personnes LGBTQ/H. Ces rapports ainsi que les articles de presse sont souvent appelés "conditions du pays". Ces rapports, ainsi que les articles de presse, sont souvent appelés "conditions du pays". Immigration Equality dispose de nombreux index des conditions par pays que vous pouvez utiliser sur son site web ici :
<https://immigrationequality.org/legal/legal-help/resources/country-conditions-index/>.

Tous les documents doivent être rédigés et soumis en anglais.

Si vous recevez des documents dans une autre langue, vous devez les traduire (ou demander à quelqu'un de les traduire pour vous). Il suffit de joindre la traduction au document original, de remplir et de joindre une copie signée du "certificat de traduction" qui se trouve à la fin de ce guide.

VIII. Questions importantes dans les cas d'asile LGBTQ/H

Certains faits importants doivent souvent être expliqués dans les cas d'asile LGBTQ/H. Les agents chargés de l'octroi de l'asile recherchent souvent ces points et peuvent vous poser des questions à leur sujet. Il est donc préférable de réfléchir d'abord à ces questions difficiles afin de pouvoir expliquer pleinement les circonstances.

Peur de parler de votre orientation sexuelle ou de votre identité de genre.

Parfois, les demandeurs d'asile LGBTQ ont peur de parler de leur identité LGBTQ à un agent. Certaines personnes ont honte d'être LGBTQ en raison de la façon dont les gens ou le gouvernement dans leur pays d'origine les ont traités. Certaines personnes ont peur que l'agent chargé de l'asile ait une mauvaise opinion d'elles parce qu'elles sont LGBTQ. Vous pouvez être fier d'être LGBTQ et vous méritez de vivre une vie où vous êtes libre d'être vous-même. N'oubliez pas que si vous pouvez prouver que vous avez été gravement blessé dans votre pays d'origine ou que vous le serez à l'avenir parce que vous êtes LGBTQ, les États-Unis doivent vous protéger.

Mariage

Et si vous étiez ou êtes marié à une personne de sexe différent ? Cela nuira-t-il à votre candidature ? La réponse est peut-être. Pour les demandeurs bisexuels, le mariage avec un partenaire de sexe opposé est, bien entendu, parfaitement conforme à votre orientation sexuelle. Cependant, vous devrez peut-être le rappeler à l'agent chargé de l'asile. Vous trouverez ci-dessous une section sur les demandes bisexuelles contenant de plus amples informations. Pour les autres personnes qui ne sont pas bisexuelles, vous devrez expliquer votre mariage et être prêt à en parler honnêtement à l'agent chargé des demandes d'asile.

• Mariage dans votre pays d'origine

Dans certains cas, il se peut que vous vous soyez marié dans votre propre pays avec une personne du sexe opposé parce que votre famille vous a forcé à le faire. Peut-être espéraient-ils que le mariage fonctionnerait et vous "guérirait" de votre orientation sexuelle. Peut-être vous êtes-vous marié parce que vous pensiez que le mariage vous fournirait une "couverture" vous permettant de continuer à rechercher des relations avec une personne du même genre. Quelle que soit la raison, vous devrez l'expliquer à l'agent d'asile.

Dans les cas où vous avez essayé de vous marier avec une personne de sexe différent et où le mariage

VIII. Questions importantes dans les cas d'asile LGBTQ/H (cont.)

a échoué en raison de votre orientation sexuelle, le mariage (et le divorce éventuel) lui-même peut faire partie des preuves de votre orientation sexuelle. Quelle que soit la situation, il est important, si possible, de fournir des preuves de l'échec du mariage. Par exemple, vous pouvez déposer :

- Une lettre de l'(ex-)époux,
- Une lettre d'un ami ou d'un membre de la famille à qui vous vous êtes confié,
- Une lettre d'un psychologue qui a essayé d'aider à sauver le mariage.

Plus le mariage a duré longtemps, plus l'engagement paraîtra profond à l'agent. Par exemple, si vous avez des enfants, vous devrez expliquer à l'agent d'asile pourquoi. Votre partenaire ou votre famille ont-ils exercé des pressions pour que vous ayez des enfants ? Vouliez-vous apparaître aux yeux de votre communauté comme quelqu'un qui n'est pas LGBTQ ? Avez-vous toujours voulu des enfants, et considérez-vous cela comme distinct de votre orientation sexuelle ? Il est important de se rappeler que l'agent chargé des demandes d'asile peut ne pas comprendre l'orientation sexuelle ou l'identité de genre et qu'il peut avoir besoin d'être informé de la complexité de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, ainsi que de leur acceptation.

• *Le mariage aux États-Unis*

Si vous avez épousé une personne du sexe opposé aux États-Unis, il peut être encore plus difficile de l'expliquer à l'agent chargé de l'asile, et vous devrez donc fournir de bonnes preuves des raisons pour lesquelles vous vous êtes marié. Il se peut que vous l'ayez fait dans l'espoir de "surmonter" votre attirance pour le même sexe ou dans l'espoir de faire plaisir à votre famille. Bien entendu, sans les pressions sociétales extrêmes dans votre pays d'origine, il est plus difficile d'expliquer pourquoi vous ressentiriez le besoin de vous marier aux États-Unis. Si vous avez travaillé avec un conseiller ou un travailleur social, ils peuvent être en mesure de vous fournir une lettre sur le processus de « coming out » et sur vos motivations à vous marier.

Une situation encore plus difficile se présente si vous avez épousé un citoyen américain ou un résident permanent légal dans le seul but d'obtenir une résidence légale, sans avoir l'intention de vous marier réellement. Il est important de se rappeler que vous devez être sincère à tout moment. Si l'agent chargé des demandes d'asile vous prend en flagrant délit de mensonge, il peut choisir de ne pas croire tout ce que vous dites et, par conséquent, rejeter entièrement votre demande. Veuillez noter que si vous avez commis une fraude à l'immigration en contractant un faux mariage pour obtenir un séjour légal, cela peut avoir de graves conséquences sur votre demande d'asile. L'agent chargé des demandes d'asile peut déterminer que vous n'avez pas droit à l'asile et peut renvoyer votre dossier devant un juge de l'immigration.

Vous êtes bisexuel

Si vous avez été persécuté dans le passé en raison de votre bisexualité, vous devez veiller à en parler dans votre demande et votre déclaration. Dans de nombreux pays, il n'y a pas la même différenciation entre le fait d'être gay ou bisexuel qu'aux États-Unis et donc toute personne considérée comme en dehors des normes sociétales en raison de sa sexualité est la cible d'abus. Si tel est le cas dans votre pays, veillez à l'expliquer.

Les agents chargés des demandes d'asile veulent souvent que les questions soient noires ou blanches. Il n'est pas difficile d'imaginer un agent adoptant la position selon laquelle si vous êtes attiré par les

VIII. Questions importantes dans les cas d'asile LGBTQ/H (cont.)

deux sexes, vous devez simplement “choisir” d’être avec des membres du sexe opposé pour éviter toute persécution future. Bien que cela soit inapproprié et qu’un officier ne devrait pas adopter cette position, tous les officiers ne comprennent pas les identités bisexuelles. Vous devrez les aider à comprendre que les personnes bisexuelles ne “choisissent” pas de tomber amoureuses d’hommes ou de femmes, pas plus que n’importe qui d’autre ne “choisit” de qui tomber amoureux. Si votre demande est basée sur l’identité bisexuelle, vous devriez envisager d’inclure le témoignage ou la preuve d’un expert en santé mentale qui peut expliquer les identités bisexuelles à l’agent.

Vous êtes peut-être marié aujourd’hui ou vous vous êtes peut-être marié dans le passé parce que vous vous identifiez comme bisexuel plutôt que comme gay ou lesbienne. Cela correspond parfaitement à votre orientation sexuelle et vous devez l’expliquer à l’agent chargé de l’asile. Toutefois, votre cas peut être plus difficile si vous êtes actuellement marié à un partenaire de sexe différent qui retournerait avec vous dans votre pays si vous étiez renvoyé. L’agent peut penser que cela signifie que vous ne subirez aucun préjudice puisque les gens ne vous percevront pas comme LGBTQ. Dans ce cas, vous devez vous assurer d’expliquer si vous étiez connu pour avoir eu des relations avec une personne du même genre dans votre pays par le passé et si vous serez présumé être gay ou lesbienne et risquerez de ce fait d’être persécuté à l’avenir.

Vous n’avez pas “l’air” LGBTQ.

Parfois, les agents chargés des demandes d’asile ont leur propre idée de ce que représente le fait d’être LGBTQ. Cela n’est pas censé influencer la décision de l’agent, mais c’est parfois le cas. Si vous ne correspondez pas à l’image que l’agent se fait d’un homme gay ou d’une femme lesbienne, ou si vous ne vous présentez pas d’une manière que l’agent reconnaît comme transgenre, il peut être plus difficile de prouver votre cas. L’une des raisons en est que l’agent peut penser que les gens de votre pays ne penseront pas que vous êtes LGBTQ et que vous ne serez donc pas inquiété.

Si c’est le cas pour vous, vous devez prouver que vous seriez reconnu comme LGBTQ dans votre pays d’origine et que cela vous porterait préjudice. Si vous avez déjà subi des préjudices dans le passé parce que vous êtes LGBTQ ou que des personnes pensaient que vous étiez LGBTQ, vous devez le souligner. De même, si ce qui fait qu’une personne est perçue comme LGBTQ dans votre pays est différent de ce qu’elle est aux États-Unis, vous devez vous assurer de le décrire à l’agent d’asile et d’inclure toute preuve supplémentaire à ce sujet, comme des déclarations et des lettres d’autres personnes qui peuvent expliquer pourquoi vous êtes perçu comme LGBTQ.

Vous devez également inclure d’autres preuves de la manière dont votre orientation sexuelle ou votre identité de genre pourrait être connue. Par exemple, dans de nombreuses cultures, il est inhabituel pour un homme de 30 ans d’être célibataire. Dans d’autres sociétés, le fait que deux adultes du même sexe vivent dans le même foyer rendrait immédiatement leurs voisins et le gouvernement suspicieux. Si vous pouvez trouver des articles de journaux ou des rapports à ce sujet, vous devez également les inclure dans vos preuves. Toutefois, si un agent chargé des demandes d’asile vous dit que vous n’avez pas l’air LGBTQ, vous devez demander à parler à un superviseur, car cela n’est pas correct.

Vous n’êtes pas “Out” dans votre pays

Il arrive que les personnes LGBTQ évitent de subir des préjudices pendant un certain temps dans leur pays en cachant leur identité LGBTQ. Par exemple, certaines personnes se marient ou sortent avec une personne du sexe opposé ou ne s’engagent pas du tout dans des relations amoureuses. Si c’est votre cas, vous pouvez l’expliquer à l’agent d’asile. Vous devez également veiller à expliquer pourquoi

VIII. Questions importantes dans les cas d’asile LGBTQ/H (cont.)

le fait de cacher votre orientation sexuelle ou votre identité de genre vous porte préjudice et pourquoi vous ne pouvez pas continuer à le faire. Par exemple, si vous avez été déprimé ou suicidaire parce que vous ne pouvez pas être qui vous êtes, vous devez le décrire dans votre déclaration et à l’agent. Si vous en avez parlé à un psychologue ou à un travailleur social, ils peuvent être en mesure de fournir une lettre en votre nom.

Si vous avez fait votre « coming out » depuis que vous êtes aux États-Unis, vous devez l’expliquer à l’agent chargé de l’asile, car ce fait peut vous mettre davantage en danger lors de votre retour dans votre pays. Par exemple, si vous avez fait votre coming-out sur les médias sociaux ou ailleurs et que les gens sont maintenant au courant de votre identité LGBTQ ou si vous vous êtes marié avec une personne du même sexe, vous devez en fournir la preuve à l’agent en montrant que vous êtes maintenant en plus grand danger.

Si vous êtes transgenre et que vous avez commencé à effectuer une transition ou à vous présenter comme votre véritable sexe depuis votre arrivée aux États-Unis, vous devez en fournir la preuve pour montrer que vous êtes désormais plus visible dans votre pays. Toutefois, étant donné que le fait d’être transsexuel est quelque chose que vous ressentez à l’intérieur, vous pouvez toujours demander l’asile sur la base de votre identité de transsexuel même si vous n’avez pas pris de mesures de transition. Vous devrez néanmoins apporter la preuve que vous subirez un préjudice du fait de votre transidentité. De nombreuses personnes transgenres subissent des préjudices dans leur pays parce qu’elles sont perçues comme des personnes gays ou lesbiennes. Si c’est votre cas, vous devez fournir des preuves de ce préjudice et expliquer que vous êtes transgenre, mais que dans votre pays, les gens pensaient que vous étiez gay ou lesbienne et vous ont fait du mal à cause de cela (ou que vous craignez qu’ils vous fassent du mal à l’avenir à cause de cette perception).

Votre pays possède des lois qui protègent les personnes LGBTQ/H.

Comme indiqué plus haut, vous devrez fournir des preuves de la “situation du pays” sous la forme de rapports d’organisations nationales et internationales de défense des droits de l’homme, telles que Human Rights Watch et Amnesty International, et d’articles de presse montrant que les conditions dans votre pays sont très mauvaises pour les personnes LGBTQ/H. En particulier, de nombreux pays sont très dangereux pour les personnes LGBTQ/H, même si des lois sont censées les protéger. Par exemple, certains pays d’Amérique latine ont des lois qui reconnaissent les droits des LGBTQ.

L’agent chargé des demandes d’asile peut considérer cela comme une preuve que votre pays est désireux et capable de vous protéger. Si tel est le cas, vous devez expliquer que les mauvais traitements et la haine à l’égard des personnes LGBTQ/H sont encore largement répandus dans votre pays et que vous risquez de subir des préjudices à cause de cela. Pour ce faire, vous pouvez mettre en évidence les violences, les abus et les préjudices subis par les personnes LGBTQ dans votre pays en raison de leur identité LGBTQ et de l’absence de mesures prises par le gouvernement pour y remédier. Par exemple, vous pouvez citer des cas où vous-même ou des personnes que vous connaissez ont été victimes de violences en raison de leur identité LGBTQ et où la police a refusé de les aider ou a contribué à ces violences. Vous pouvez également citer des preuves de l’état du pays montrant que la violence contre les personnes LGBTQ fait rarement, voire jamais, l’objet d’une enquête ou de poursuites. Dans certains cas, la violence a même empiré après l’adoption de lois reconnaissant les droits des LGBTQ. Si tel est le cas dans votre pays, veillez à le signaler à l’agent chargé des demandes d’asile.

IX. Soumission de votre formulaire I-589, demande d'asile

Comme indiqué ci-dessus, **vous devrez présenter un formulaire I-589 pour demander l'asile.**

Vous pouvez obtenir le formulaire I-589 pour demander l'asile. Vous pouvez obtenir le formulaire I-589 le plus récent à l'adresse <https://www.uscis.gov/i-589>.

Nous avons inclus ci-dessous quelques conseils pour remplir les principales parties du formulaire I-589, mais veuillez noter que **nous ne répondons pas à toutes les questions**. Des instructions détaillées pour remplir le formulaire I-589 sont disponibles ici : [Form I-589, Application for Asylum and for Withholding of Removal \(uscis.gov\)](https://www.uscis.gov/i-589). Vous devez suivre les instructions à la lettre et répondre à chaque question, faute de quoi votre demande pourrait être rejetée. Si vous ne lisez pas l'anglais, demandez à une personne parlant couramment cette langue de lire les instructions avec vous. Notez que le formulaire peut avoir été mis à jour depuis que nous avons publié ce guide. Vérifiez attentivement le formulaire actuel et ses instructions. Vous pourriez être éligible pour soumettre votre I-589 en ligne. Pour plus d'informations sur qui peut soumettre en ligne, veuillez consulter la section « Où soumettre » du site Web I-589

Avant de commencer :

- **Vous devez utiliser un stylo noir, un ordinateur ou une machine à écrire pour remplir le formulaire.** N'utilisez pas de crayon.
- **Vos réponses doivent être rédigées en anglais.** Ils n'accepteront pas votre formulaire si vous répondez dans une autre langue.
- **Répondez à toutes les questions.** Si vous ne savez pas comment répondre à une question, ne vous inquiétez pas. Écrivez tout ce que vous savez. Si vous ne connaissez pas une réponse, écrivez, inconnu. Si une question ne s'applique pas à vous, écrivez simplement non applicable ou aucun.
- **Si vous n'avez pas assez de place pour répondre complètement à une question, vous pouvez poursuivre votre réponse sur le supplément B qui se trouve à la fin du formulaire I-589.** Pour chaque supplément B, vous devez inscrire votre nom, la date, votre signature et identifier la question exacte à laquelle vous répondez en haut du formulaire. Si vous oubliez de le faire, votre demande peut être rejetée. Vous pouvez imprimer des pages supplémentaires du supplément B si vous avez besoin d'espace supplémentaire.

IX. Soumission de votre formulaire I-589, demande d'asile (cont.)

Conseils pour remplir le formulaire I-589, Demande d'asile et de suspension de renvoi.

- **Notez en haut de la première page concernant le “refus d'expulsion en vertu de la Convention contre la torture”.** De nombreux demandeurs d'asile peuvent également bénéficier d'une aide au titre de la Convention contre la torture (CCT ou « CAT » en anglais) s'il est plus probable qu'improbable que le gouvernement vous torture ou vous tue dans votre pays d'origine. Vous trouverez de plus amples informations sur la CCT dans la section XIV ci-dessous. Si vous pensez remplir les conditions requises, n'oubliez pas de cocher la case en haut de la première page qui indique “Cochez cette case si vous souhaitez également demander une suspension de l'expulsion en vertu de la Convention contre la torture”.

Partie A.I. Informations sur vous

- **Questions 8 et 9.** Résidence et adresse postale aux États-Unis : Utilisez l'adresse où vous résidez actuellement. Si vous ne pouvez pas y recevoir de courrier, vous devez quand même indiquer l'adresse où vous résidez, mais sous “adresse postale”, vous pouvez indiquer une autre adresse où vous pourriez recevoir et accéder au courrier en toute sécurité.

8. Residence in the U.S. (where you physically reside)			
Street Number and Name		Apt. Number	
City	State	Zip Code	Telephone Number ()
9. Mailing Address in the U.S. (if different than the address in Item Number 8)			
In Care Of (if applicable)		Telephone Number ()	
Street Number and Name		Apt. Number	
City	State	Zip Code	
14. Present Nationality (Citizenship)		15. Nationality at Birth	16. Race, Ethnic, or

- **Question 14.** Nationalité actuelle : Votre nationalité et votre citoyenneté sont généralement les mêmes, mais si vous pensez que ce n'est pas le cas pour vous, vous devez le préciser dans la demande.
- **Question 15.** Nationalité à la naissance : Si vous avez déménagé dans un autre pays de façon permanente et que vous y avez reçu la nationalité, votre nationalité à la naissance peut être différente de votre nationalité actuelle.
- **Question 16.** Race, groupe ethnique ou tribal : Appartenez-vous à un certain groupe culturel dans votre pays d'origine ? Par exemple, les personnes originaires d'Iran peuvent être assyriennes ou les personnes originaires du Guatemala peuvent être k'iches.
- **Question 17:** Religion : Est-ce que vous pratiquez une religion ? Si oui, écrivez-la ici. Cette question vous interroge à la fois sur votre religion principale (telle que juive, chrétienne, bouddhiste, musulmane, etc.) et également sur toute partie particulière de cette religion à laquelle vous appartenez (telle qu'orthodoxe, ou chrétienne copte).
- **Question 18.** Cochez la case, d'a à c, qui s'applique : (Cette question concerne les procédures devant les tribunaux de l'immigration.) Puisque vous faites une demande affirmative, vous cocherez probablement la case (a), “Je n'ai jamais fait l'objet de procédures devant les tribunaux de l'immigration”. Si vous avez fait l'objet d'une procédure devant un tribunal de l'immigration, il se peut que vous ne puissiez pas déposer une demande d'asile par voie affirmative et vous devriez consulter un avocat spécialisé en droit de l'immigration pour connaître vos options.

18. Check the box, a through c, that applies: a. <input type="checkbox"/> I have never been in Immigration Court proceedings.
b. <input type="checkbox"/> I am now in Immigration Court proceedings. c. <input type="checkbox"/> I am not now in Immigration Court proceedings, but I have been in the past.

- **Question 19 (a-c) :** (Cette question concerne la dernière fois que vous avez quitté votre pays et toutes les fois où vous êtes entré(e) aux États-Unis) Écrivez quel type de visa ou de statut vous

IX. Soumission de votre formulaire I-589, demande d'asile (cont.)

aviez à votre entrée. Si vous êtes entré(e) sans autorisation ou illégalement, écrivez “no status” et mettez “not applicable” à l'endroit où l'on vous demande le “numéro I-94”. Énumérez toutes les autres fois où vous êtes entré aux États-Unis, même lorsque vous avez fait des voyages dans d'autres pays. Si vous ne vous souvenez pas des dates exactes, mettez approx. (pour approximativement) pour indiquer que vous n'êtes pas sûr.

18. Complete 19 a through c.

a. When did you last leave your country? (month/year) _____ b. What is your current I-94 Number, if any? _____

19. List each entry into the U.S. beginning with your most recent entry. List date (month/year), place, and your status for each entry. (attach additional sheets as needed.)

Date	Place	Status	Date Status Expires
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

- **Les questions 23 à 25 portent sur les langues que vous parlez.** Si vous parlez un dialecte particulier de votre langue, notez-le. Ce n'est que si vous êtes à 100 % à l'aise pour parler à l'agent d'asile en anglais que vous devez cocher « Oui » à la question 24.

Partie A.II. Renseignements sur votre conjoint(e) et vos enfants

Remplissez cette partie si vous êtes marié ou si vous avez des enfants. Si vous n'avez pas assez de place pour inclure tous vos enfants, utilisez le formulaire supplémentaire A au dos du formulaire I-589 pour compléter toutes les informations. Vous pouvez utiliser plusieurs formulaires supplémentaires A si vous devez inscrire plus d'enfants.

Partie B. Informations sur votre demande

C'est l'une des parties les plus importantes de votre demande. Cette partie pose des questions spécifiques pour déterminer si vous êtes admissible à l'asile (ou, si votre dossier aboutit devant le tribunal de l'immigration, si vous êtes admissible à la suspension de l'expulsion ou à l'aide prévue par la Convention contre la torture). Décrivez clairement toutes vos expériences.

Avant de remplir cette partie, vous devriez revoir toute la documentation ci-dessus concernant les questions importantes dans les affaires LGBTQ/H. Cela vous aidera à décider ce qu'il est important d'inclure dans vos réponses. Cela vous aidera à décider ce qu'il est important d'inclure dans vos réponses. Si vous soumettez une déclaration dans le cadre de votre dossier, répondez aux questions des sections B et C du formulaire I-589 par un bref résumé, puis écrivez : “Veuillez consulter la déclaration pour plus d'informations”, afin que l'agent chargé de l'asile sache que votre histoire complète se trouve dans la déclaration. Si vous ne vous souvenez pas d'un détail, utilisez des expressions comme “au meilleur de ma mémoire” ou “cela s'est passé autour de...”.

N'oubliez pas que vous devez dire la vérité et raconter votre histoire. Nous avons inclus ci-dessous des exemples de ce qu'un candidat particulier pourrait écrire. **Ne copiez pas les informations et les exemples de nous ou d'autres personnes.** Ela entraînera le rejet de votre demande. Veillez à raconter votre propre histoire.

- **Question 1.** C'est ici que vous cochez la case indiquant pourquoi vous demandez l'asile. Il est très important que vous cochiez chaque case qui s'applique. N'oubliez pas que la plupart des demandes d'asile LGBTQ/H sont fondées sur “l'appartenance à un groupe social particulier”, veillez donc à cocher cette case si elle s'applique. De nombreux demandeurs d'asile peuvent également bénéficier d'une aide au titre de la Convention contre la torture (CCT) s'il est **plus probable qu'improbable que le gouvernement vous torture ou vous tue dans votre pays d'origine.** Vous trouverez de plus amples informations sur la CCT dans la section XIV ci-dessous. Veillez à cocher la case “Convention contre la torture” si vous pensez remplir les conditions requises.

IX. Soumission de votre **formulaire I-589, demande d'asile** (cont.)

Question 1A. Est-ce que vous, votre famille, vos amis proches ou vos collègues avez déjà subi des préjudices ou de mauvais traitements ou des menaces dans le passé de la part de quelqu'un ? C'est ici que vous devez décrire tout préjudice ou toute persécution dont vous avez souffert parce que vous êtes LGBTQ/H ou parce que des personnes croyaient que vous étiez LGBTQ/H, comme des coups, des menaces de mort, des agressions sexuelles ou d'autres mauvais traitements. Veuillez à inclure : 1) ce qui s'est passé, 2) quand les préjudices, les mauvais traitements ou les menaces ont eu lieu, 3) qui a causé les préjudices, les mauvais traitements ou les menaces, et 4) pourquoi vous pensez que les préjudices, les mauvais traitements ou les menaces ont eu lieu. N'oubliez pas que, pour obtenir l'asile, vous devez prouver que le préjudice est dû au fait que vous êtes LGBTQ/H. Vous devez donc décrire ce fait lorsque vous répondez aux raisons pour lesquelles les préjudices, les mauvais traitements ou les menaces se sont produits. Par exemple, un demandeur peut dire :

Je suis une lesbienne qui a été battue, maltraitée, violée et torturée aux mains de ma famille, des membres de ma communauté et de la police en raison de son orientation sexuelle. Lors d'un incident, vers mai 2019, j'ai été violée par un groupe d'hommes parce que je suis lesbienne, même si j'ai essayé de cacher mon orientation sexuelle. Ils m'ont attaqué alors que je quittais l'appartement de ma petite amie. Je pense qu'ils ont supposé que je suis lesbienne à cause de mes manières, de ma façon de m'habiller, et aussi parce que je passais souvent la nuit dans l'appartement de ma petite amie. Ils m'ont traînée dans un autre appartement de son complexe et m'ont traitée d'insultes homophobes pendant qu'ils me violaient. J'ai essayé de le signaler à la police, mais ils n'ont rien fait pour m'aider. En fait, ils m'ont encore plus maltraitée et m'ont dit que j'avais eu ce que je méritais. Veuillez consulter ma déclaration pour plus d'informations.

Vous devez également fournir des informations sur d'autres personnes que vous connaissez et qui ont pu subir un préjudice du fait de leur appartenance à la communauté LGBTQ/H. Par exemple, si votre partenaire ou un ami a été battu ou tué parce qu'il est LGBTQ/H, vous devez le décrire dans votre demande.

- **Question 1B.** Dites pourquoi vous craignez de retourner dans votre pays. Pour les demandeurs LGBTQ/H, il s'agit de décrire ce que vous craignez qu'il vous arrive dans votre pays d'origine parce que vous êtes LGBTQ/H. Par exemple, un demandeur pourrait dire :

Je crains d'être battu, agressé, torturé et même tué parce que je suis gay, par des membres de ma famille, d'autres personnes de la communauté et aussi la police, si je retourne en Jamaïque. J'ai été blessé dans le passé à cause de mon orientation sexuelle, même lorsque j'étais caché, mais maintenant je suis encore plus une cible puisque je vis ouvertement comme un homme gay aux États-Unis depuis plusieurs années et que les membres de la communauté jamaïcaine savent que je suis gay. En fait, après que mes frères ont entendu des rumeurs de quelqu'un aux États-Unis selon lesquelles je suis gay, ils m'ont envoyé des SMS menaçant de me tuer si je revenais. Je suis terrifié à l'idée qu'eux, ou quelqu'un d'autre de ma communauté, exécutent ces menaces et que la police ne fasse rien pour les arrêter.

- **Question 2.** Arrestations dans votre pays d'origine. Dressez la liste de toutes les arrestations par la police, y compris celles qui s'inscrivent dans le cadre d'un abus ou d'un harcèlement policier contre vous. Si les arrestations s'inscrivent dans le cadre d'un abus ou d'un harcèlement policier contre vous, veuillez à l'expliquer ici ou dans votre déclaration.
- **Question 4.** Peur de la torture. Identifiez spécifiquement ce dont vous avez peur et ce qui vous arrivera si vous retournez dans votre pays d'origine. Par exemple, un demandeur pourrait dire :

IX. Soumission de votre **formulaire I-589, demande d’asile** (cont.)

J’ai peur d’être battu, emprisonné, maltraité, violé, torturé ou même tué par ma famille, les membres de ma communauté, la police et d’autres représentants du gouvernement, en raison de mon identité de genre. La police m’a déjà détenu parce que je suis transgenre. Ils rassemblent souvent des personnes transgenres et les emprisonnent à tort sous de fausses accusations. Au poste de police, ils m’ont sévèrement battue et ont ensuite menacé de me violer. De plus, lorsque j’ai été battue par une foule de personnes transphobes, les policiers présents sur les lieux ont assisté à la scène en riant.

Partie C.

Question 5. Vous devez déposer votre demande **d’asile dans un délai d’un an à compter de votre dernière arrivée aux États-Unis**. Toutefois, si vous avez une bonne raison de ne pas respecter ce délai, vous pouvez essayer d’expliquer ici qu’une “exception” à ce délai devrait s’appliquer. Par exemple, si vous avez récemment fait votre coming out en tant que LGBTQ, si vous avez appris que vous êtes séropositif ou si les conditions de vie des personnes LGBTQ dans votre pays d’origine ont récemment empiré. De même, si vous avez eu de graves problèmes médicaux ou de santé mentale, comme le syndrome de stress post-traumatique, cela peut être une raison pour laquelle vous n’avez pas pu déposer votre demande dans la première année. D’autres facteurs peuvent inclure le fait que vous étiez précédemment un statut légal ou que vous aviez moins de 18 ans. Pour de nombreuses personnes, il peut y avoir plusieurs raisons pour lesquelles vous avez déposé votre demande tardivement. Vous devez toutes les mentionner. Mais n’oubliez pas que même si vous avez une ou plusieurs bonnes raisons de déposer votre demande en retard, vous devez déposer le formulaire I-589 dans un délai “raisonnable” après l’apparition des circonstances qui ont causé le retard. Ce qui est “raisonnable” dépend des circonstances de votre cas, mais n’oubliez pas qu’il s’agit généralement d’un délai très court.

Veillez noter que le délai de dépôt d’un an est appliqué de manière très stricte. Vous devez donc faire tout votre possible pour déposer votre demande à temps et votre demande d’asile sera rejetée pour le simple fait d’avoir manqué le délai, sauf si une “exception” s’applique.

Partie D. Votre Signature

- Relisez votre demande pour vous assurer qu’elle est complète.
- Signez ensuite votre demande et jurez que tout ce que vous avez écrit est vrai et correct. N’oubliez pas que si vous savez que vous avez menti sur votre demande, vous ne pourrez bénéficier d’aucune forme d’aide à l’immigration.
- Vous devrez également joindre des documents d’identification à votre demande, tels que des passeports. Cela est expliqué plus en détail dans les instructions du formulaire I-589.

Partie E. Déclaration de la personne qui prépare le formulaire, si elle n’est pas la demanderesse, son conjoint(e), un parent ou un enfant. Ne remplissez cette partie que si une autre personne vous a aidé à remplir la demande.

Partie F. À remplir lors de l’entrevue relative à l’asile, le cas échéant. Cette partie sera remplie en présence de l’agent responsable des demandes d’asile.

X. Constituer votre dossier de candidature

- Lorsque vous avez terminé votre demande, vous devez **soumettre à l'USCIS votre formulaire I-589 accompagné de toutes les preuves que vous avez complétées.**

Vous devez également faire une autre copie complète de la demande et de toutes les preuves pour vos propres dossiers. Consultez le site Web de l'USCIS ici pour obtenir des instructions spécifiques sur l'endroit où envoyer votre demande : <https://www.uscis.gov/i-589>. Vous devez également consulter ce site web pour voir l'onglet « Instructions particulières ». Dans certains cas, il existe une adresse particulière à laquelle vous devez envoyer votre application. Notez que vous envoyez les demandes à différents bureaux de l'USCIS en fonction de votre lieu de résidence. Veillez donc à lire attentivement les instructions pour vous assurer que vous envoyez votre demande au bon endroit. Certaines personnes pourront également soumettre leur application en ligne.

Après que l'USCIS a reçu et traité votre demande, vous devriez recevoir par courrier un "avis de réception" confirmant la date à laquelle votre demande a été officiellement déposée.

XI. Fixer la date de votre entretien sur l'asile

Une fois que l'USCIS est prêt à vous interroger sur votre demande d'asile, vous recevrez une autre notification indiquant la date et l'heure de votre entretien et le lieu où vous devez vous rendre.

Vous devez vous rendre à cet entretien. Si vous tombez gravement malade et ne pouvez pas vous rendre à votre entretien, vous devez en informer le bureau des demandes d'asile. Il se peut qu'il vous permette de reporter l'entretien, mais uniquement dans des situations très graves. Vous trouverez de plus amples informations sur la manière de contacter un bureau d'asile et de reporter un entretien à l'adresse suivante : <https://www.uscis.gov/humanitarian/refugees-and-asylum/asylum/preparing-for-your-asylum-interview>.

Certains entretiens ont lieu quelques semaines seulement après que les demandeurs ont rendu leur formulaire I-589. D'autres personnes doivent attendre des mois ou des années avant d'obtenir un entretien. Vous devez être préparé à l'une ou l'autre de ces situations et commencer à préparer vos preuves immédiatement.

Ne vous inquiétez pas si vous n'avez pas préparé toutes vos preuves au moment où vous soumettez votre formulaire I-589. Vous pouvez soumettre d'autres preuves et votre déclaration plus tard au bureau d'asile où se déroule votre entretien. Mais n'oubliez pas que vous devez soumettre ces preuves supplémentaires de manière à ce qu'elles **arrivent** au bureau des demandes d'asile où vous êtes interrogé **au moins 14 jours civils avant votre entretien**. Vous devez faire quatre copies de votre dossier de preuves. Envoyez trois de ces copies et l'original signé au bureau des demandes d'asile, et gardez une copie pour vos dossiers. Vous pouvez savoir quel est le bureau qui s'occupe de votre demande d'asile en consultant cette page et en entrant votre code postal : <https://egov.uscis.gov/office-locator/#/asy>

Si vous déménagez, vous devez en informer immédiatement l'USCIS. En fait, vous devez le faire **dans les 10 jours** suivant votre déménagement. Si vous ne le faites pas, vous risquez de manquer des informations importantes concernant votre demande d'asile ou le gouvernement peut même décider que vous avez abandonné votre dossier. Vous pouvez changer votre adresse en ligne ou en envoyant un formulaire par courrier. Vous trouverez le formulaire et des informations sur la façon de changer votre adresse sur le site Web de l'USCIS à l'adresse suivante : <https://www.uscis.gov/ar-11>. Veillez à indiquer le "numéro de reçu" de votre demande d'asile sur le formulaire de changement d'adresse. Ce numéro figure sur le document que l'USCIS vous envoie pour vous informer de la réception de votre demande.

XI. Fixer la date de votre entretien sur l'asile (cont.)

Si vous déménagez, le lieu de votre entretien peut également changer. Après avoir changé d'adresse auprès de l'USCIS, vous pouvez savoir quel bureau s'occupera de votre entretien en entrant votre code postal dans le formulaire ici : <https://egov.uscis.gov/office-locator/#/asy>. Veuillez à envoyer toute preuve supplémentaire au bureau d'asile qui examinera votre dossier.

Après avoir déposé votre demande d'asile (formulaire I-589), vous recevrez également un autre avis du gouvernement indiquant la date, l'heure et le lieu du rendez-vous pour le recueil de vos “données biométriques”. Le gouvernement prendra vos empreintes digitales, votre photo et votre signature afin que l'USCIS puisse confirmer votre identité et procéder à des vérifications d'antécédents et de sécurité. Vous devez vous rendre à ce rendez-vous.

Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre rendez-vous biométrique, vous pouvez le reporter en appelant le USCIS Contact Center au 800-375-5283 (TTY 800-767-1833). Vous devez demander à reporter votre rendez-vous **avant la date et l'heure du rendez-vous initial**, et vous devez fournir une bonne raison pour le reporter, comme un test positif au COVID ou une hospitalisation.

Si vous ne vous présentez pas à votre rendez-vous et ne le reportez pas, l'USCIS peut refuser votre demande.

XII. Raconter votre histoire lors de votre entretien d'asile

- Lors de votre entretien, vous aurez l'occasion d'expliquer à l'agent chargé des demandes d'asile pourquoi vous avez peur de retourner dans votre pays d'origine et pourquoi vous pensez pouvoir rester aux États-Unis. L'agent vous posera également une série de questions sur votre dossier.

Il est normal de se sentir nerveux ou effrayé à l'idée de présenter votre cas à l'agent chargé de l'asile, surtout si vous devez parler de choses effrayantes qui vous sont arrivées ou qui pourraient vous arriver. Vous trouverez ci-dessous quelques conseils utiles pour vous préparer à votre entretien :

■ Soyez prêt(e)

- **Pensez à des exemples qui montrent ce dont vous avez peur dans votre pays d'origine.** Par exemple, pensez aux exemples de fois où vous avez subi des préjudices parce que vous êtes LGBTQ/H et aussi aux raisons spécifiques pour lesquelles vous subirez des préjudices ou des persécutions si vous êtes renvoyé. Notez-les sur une feuille de papier afin d'organiser vos pensées et de ne pas oublier. Mais n'apportez pas la feuille de papier avec vous lors de l'entretien.
- **Entraînez-vous à raconter votre histoire.** Il est important de vous entraîner à raconter votre histoire dans les semaines qui précèdent votre entretien afin de vous sentir à l'aise et de vous souvenir de raconter à l'agent les parties les plus importantes de votre cas. Ne vous contentez pas de dire des choses comme "Je pense que quelqu'un va me faire du mal" ou "Je ne veux pas y retourner". Cela ne vous aidera pas beaucoup - presque toutes les personnes qui demandent l'asile se sentent ainsi. **Réfléchissez aux raisons spécifiques pour lesquelles vous avez subi ou subirez un préjudice dans votre pays d'origine parce que vous êtes LGBTQ/H. Expliquez ces raisons à l'agent chargé des demandes d'asile.**
- **Commencez tôt à rassembler des preuves pour étayer votre dossier.** Donnez à l'agent autant de preuves que possible pour qu'il y réfléchisse. Consultez la section ci-dessus dans ce manuel pour vous aider à réfléchir aux types de preuves à soumettre et commencez à rassembler ces preuves dès que possible. Parfois, les gens doivent attendre très longtemps avant d'obtenir leur entretien de demande d'asile, mais à l'heure actuelle, les personnes qui déposent un dossier n'attendent souvent **qu'environ 6 semaines**. Vous devez rassembler toutes vos preuves le plus tôt possible afin de ne pas manquer de temps.

XII. Raconter votre histoire lors de votre entretien d'asile (cont.)

Parlez avec votre cœur

- Les agents chargés des demandes d'asile voient beaucoup de personnes chaque jour. Vous pouvez faire ressortir votre témoignage si vous **parlez sincèrement**.
 - Il est parfois difficile de parler à des étrangers d'expériences très personnelles, surtout si elles sont liées à votre orientation sexuelle, votre identité de genre ou votre statut VIH. Mais il est important que l'agent en sache le plus possible sur votre cas - même si c'est effrayant, embarrassant ou douloureux d'en parler. **Ne vous inquiétez pas si vous devenez nerveux ou émotif pendant l'entretien**. Cela arrive à la plupart des gens. Si vous avez besoin de faire une pause, dites-le simplement à l'agent.

Soyez honnête

- **Votre travail consiste à raconter votre vie à l'agent d'asile**. Ne mentez pas. Mentir ne fera qu'empirer les choses. Les agents ont souvent des moyens de savoir si vous mentez.

Transformez les points négatifs en points positifs

- **Si vous avez eu un problème dans le passé et que l'agent d'asile vous interroge à ce sujet, expliquez comment vous avez surmonté ces problèmes.**

Ne soyez pas sur la défensive

- **Admettre que vous avez commis des erreurs**, même si cette erreur consistait simplement à venir aux États-Unis sans les documents appropriés, **peut montrer à l'agent chargé des demandes d'asile que vous êtes désolé**. Cela peut également montrer à l'agent que vous ne répétez pas ces erreurs à l'avenir.

Répondez aux questions de l'agent chargé des demandes d'asile

- **L'agent peut vouloir vous poser des questions spécifiques**. N'oubliez pas d'être respectueux lorsque l'agent parle. Appelez-le "Madame", "Monsieur" ou "Officier".

XIII. La décision du responsable du droit d'asile

- **L'agent chargé des demandes d'asile vous remettra une décision écrite.** Dans la plupart des cas, vous recevrez la décision par courrier quelques semaines après l'entretien ou vous serez invité à venir la chercher au bureau des demandes d'asile.

La décision explique les raisons pour lesquelles l'agent a approuvé votre dossier ou a décidé de le transmettre au tribunal de l'immigration, où vous aurez la possibilité de présenter à nouveau votre dossier et de le faire examiner par un juge de l'immigration. Ce processus est connu sous le nom de "procédure d'expulsion". Si votre dossier est renvoyé devant le tribunal de l'immigration, vous aurez également la possibilité de demander et d'être pris en considération pour une "suspension ou un report de l'éloignement" et une protection au titre de la "Convention contre la torture" en utilisant le même formulaire de demande d'asile I-589.

XIV. La suspension d'expulsion et la Convention contre la torture (CCT)

- Bien que ce guide ne contienne que des informations sur la procédure de demande d'asile affirmative, dans le cadre de la procédure d'asile défensive (qui consiste à faire entendre votre cas devant un juge de l'immigration), il existe deux formes supplémentaires d'aide à l'immigration que vous pouvez obtenir : **la suspension d'expulsion et la Convention contre la torture (CCT)**.

Elles sont brièvement expliquées ci-dessous à titre de référence générale, mais, encore une fois, elles ne sont pas disponibles dans le cadre de la procédure d'asile affirmative. Il ne sera important pour vous de les comprendre que si votre dossier est transmis au tribunal de l'immigration. Toutefois, si vous pensez pouvoir bénéficier de la CCT, assurez-vous de cocher la case en haut de la première page du formulaire I-589 et de cocher la case "Convention contre la torture" dans la partie B.1 du formulaire I-589, même si vous déposez une demande d'asile affirmative.

■ La suspension d'expulsion

La suspension de l'expulsion est similaire à l'asile, mais les exigences et les avantages sont quelque peu différents.

Pour la suspension d'expulsion, vous devez toujours démontrer au juge que vous risquez de subir un préjudice grave si vous retournez dans votre pays d'origine en raison de votre race, de votre religion, de votre nationalité, de vos opinions politiques ou de votre appartenance à un groupe social particulier (comme votre identité LGBTQ/H), tout comme pour l'asile. Mais la GRANDE différence est que le risque de préjudice que vous devez démontrer est beaucoup plus élevé que pour l'asile.

- Vous devez démontrer qu'il est "**plus probable que non**" que vous serez blessé dans votre pays d'origine. Cela signifie qu'il y a **au moins 51 % de chances** que le gouvernement vous fasse du tort.

Convention contre la torture (CCT)

La protection au titre de la Convention contre la torture est destinée aux cas extrêmement graves. Pour gagner un procès au titre de la Convention contre la torture ou CCT, vous devez démontrer qu'il est **plus**

XIV. La suspension d'expulsion et la Convention contre la torture (CCT) (cont.)

probable qu'improbable que le gouvernement vous torture ou vous tue dans votre pays d'origine.

À certains égards, un cas de CAT est similaire à l'asile et à la rétention de l'éloignement :

- **Vous devez démontrer que le gouvernement vous torturera ou vous tuera ou que le gouvernement ignorera si quelqu'un d'autre essaie de vous torturer ou de vous tuer.** Vous devez montrer que la personne qui vous fera du mal est un fonctionnaire du gouvernement – quelqu'un qui fait partie de la police, de l'armée ou qui travaille comme fonctionnaire. Vous pouvez également montrer que le gouvernement l'ignorera si d'autres personnes veulent vous faire du mal.
- Comme pour la suspension d'expulsion, vous devez démontrer **qu'il y a 51 % de chances que vous soyez torturé**, ou que cela est "plus probable qu'improbable".
- **Les condamnations pénales peuvent avoir une incidence sur la possibilité de demander le CCT.** Si vous avez des antécédents criminels très graves, vous ne pourrez demander qu'une partie du CCT appelée report de renvoi.

En quoi l'asile, la suspension d'expulsion et la Convention contre la torture sont-ils différents les uns des autres ?

L'asile et la suspension du renvoi sont différents à plusieurs égards importants :

- Avec la suspension d'expulsion, **vous ne pouvez pas obtenir la résidence permanente.** Cela signifie que vous ne pouvez pas obtenir de carte verte. Gagner un cas de suspension d'expulsion signifie seulement que le gouvernement américain ne vous renverra pas dans votre pays d'origine. Mais si un autre pays est prêt à vous accepter, l'ICE peut essayer de vous y envoyer à la place.
- Pour la suspension d'expulsion, **votre demande est uniquement pour vous. Vous ne pouvez pas faire une demande pour votre famille.** Si vous gagnez votre procès, vous ne gagnez que pour vous. Les membres de votre famille doivent faire une demande pour eux-mêmes.
- **Même si plus d'un an s'est écoulé depuis votre entrée aux États-Unis, vous pouvez demander une suspension de l'expulsion.** Cette procédure est différente de celle de l'asile. Dans le cas d'une demande d'asile, vous devez faire votre demande dans l'année qui suit votre entrée aux États-Unis.
- **Même si vous avez déjà fait l'objet d'une expulsion, vous pouvez demander une suspension d'expulsion.**
- **Si vous avez des antécédents criminels, vous pouvez PEUT-ÊTRE faire une demande de suspension d'expulsion.** Mais en général, vous ne pouvez pas le faire si vous avez été condamné pour un crime vraiment grave.

Un dossier CCT est différent de l'asile et de la rétention de l'éloignement à certains égards :

- **Vous devez démontrer que vous serez torturé, et pas seulement blessé.** La torture signifie que quelqu'un utilise une douleur mentale ou physique horrible pour vous punir ou vous forcer à faire quelque chose.
- Gagner un procès CCT signifie seulement **que le gouvernement américain ne vous renverra pas dans votre pays d'origine. Mais si un autre pays est prêt à vous accepter, l'ICE peut essayer de vous y envoyer à la place.** De même, si vous bénéficiez d'un report d'expulsion dans le cadre du CCT et que les conditions dans votre pays changent, l'ICE peut essayer de vous expulser plus tard.
- **Vous devez démontrer que vous serez torturé par un agent du gouvernement, mais pas pourquoi cette personne vous torturera.** Vous n'avez pas besoin de montrer que vous serez torturé en raison de votre race, de votre religion, de votre nationalité, de vos opinions politiques ou d'un groupe social particulier.

XV. Réflexions finales

- **Les dossiers d’asile sont compliqués.** Il est normal que vous vous sentiez nerveux ou effrayé à l’idée de présenter votre cas à l’agent chargé de l’asile, surtout si vous lui parlez de choses effrayantes qui vous sont arrivées ou qui pourraient vous arriver en raison de votre identité LGBTQ/H.

Comme nous l’avons vu plus haut, commencez tôt à rassembler des preuves pour étayer votre dossier. Demandez à votre famille ou à vos amis de vous aider à rassembler des preuves dans votre pays d’origine. Réfléchissez bien aux exigences juridiques de votre dossier. Entraînez-vous à témoigner et donnez à l’agent chargé des demandes d’asile autant de preuves que possible pour qu’il y réfléchisse. Et n’oubliez pas d’être cohérent. Si vous vous êtes mal exprimé ou si un élément d’une déclaration sous serment est erroné, expliquez à l’agent chargé des demandes d’asile pourquoi il y a une incohérence.

**Nous vous souhaitons
la meilleure des chances
dans votre dossier!**

Certificate of Translation

I, _____ (name of translator), certify that I am competent to translate this document from its original language into English and that the translation is true and accurate to the best of my abilities.

Printed Name of Translator

Signature of Translator

Date

Address of Translator

Telephone Number of Translator